

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19355**

### Intitulé

Couvreur-Zingueur (BM)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)	Le Président de la chambre de métiers et de l'artisanat par délégation du Président de l'APCM

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

3002 - Bâtiment (Employés, techniciens et agents de maîtrise, ingénieurs, assimilés et cadres)

**Code(s) NSF :**

232 Bâtiment : construction et couverture

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du brevet de maîtrise de couvreur-zingueur est le professionnel responsable de l'étanchéité de la toiture du bâtiment. Depuis les lois dites Grenelle de l'environnement, le couvreur-zingueur participe activement à l'isolation des bâtiments en luttant contre les ponts thermiques des toitures et des ouvertures de toits (type « vélux », etc), évaluée dans le diagnostic de performance énergétique (DPE).

Le titulaire du BM dans cette spécialité possède la double compétence technique de couvreur (conception et mise en œuvre des couvertures au moyen de tout type de matériaux) et de zingueur ; le zinc utilisé comme matériaux de jonction sur les toitures de type haussmannienne, pour des toits entièrement en zinc de certains édifices, religieux très souvent, ou encore pour la réalisation d'objets ornementaux de toits (girouettes, etc).

Il assure des missions d'encadrement au sens large, encadrement des chantiers et leurs exécutions, encadrement des équipes, encadrement financiers des chantiers mais aussi des relations avec les différents acteurs impliqués (charpentiers, menuisiers, ...). Ses activités peuvent varier selon la taille du chantier et la structure de l'entreprise.

Le couvreur-zingueur (BM) conçoit des projets de couverture-zinguerie pour répondre à la demande d'un donneur d'ordres ou à un appel d'offre en analysant et en respectant les aspects techniques, financiers, commerciaux et réglementaires de ces derniers. Il planifie et organise les différents chantiers de l'entreprise en termes d'approvisionnements en matériels et matériaux, de répartition des tâches au sein de l'entreprise de couverture-zinguerie ou, le cas échéant, de recours à des sous-traitants. Il assure la réalisation des travaux complexes de couverture-zinguerie (calepinage sur surfaces courbes ou coniques, réalisation d'ornements complexes, etc.) ainsi que le contrôle de l'exécution des travaux en cours et en fin de chantier. Il peut veiller à la réalisation de plusieurs chantiers en simultané en neuf et en rénovation.

Il veille au strict respect des règles de sécurité à toutes les étapes de réalisation des chantiers.

Il est à même de contribuer activement au développement de l'entreprise en intégrant les évolutions techniques, esthétiques et réglementaires propres au second œuvre. Il définit la politique commerciale de l'entreprise et s'engage sur la rentabilité des chantiers et de l'entreprise.

#### Domaine professionnel

Le titulaire de la certification est un couvreur-zingueur hautement qualifié à même de :

- Concevoir un projet de couverture-zinguerie à partir de la demande d'un donneur d'ordre ou en réponse à un appel d'offre
- Planifier le chantier et l'intégrer dans le planning général de l'entreprise
- Réaliser tout type de travaux complexes de couverture-zinguerie en adoptant une démarche qualité
- Superviser et contrôler les réalisations d'ouvrages de son (ses) équipe(s) de couvreurs-zingueurs, de co-traitants et sous-traitants avant la remise du chantier au client

#### Domaine managérial

Le titulaire de la certification est capable :

- de créer, reprendre et développer une entreprise de couverture-zinguerie en s'appuyant sur un réseau de partenaires et de professionnels institutionnels.
- de promouvoir l'entreprise de couverture-zinguerie en élaborant une stratégie commerciale et en identifiant les moyens d'actions commerciales et de communications adaptées.
- d'analyser la santé financière d'une entreprise, mesurer sa rentabilité et proposer des solutions correctives et/ou de développement de l'activité.
- de piloter au quotidien la rentabilité de l'entreprise de couverture
- de gérer les ressources humaines de l'entreprise du bâtiment en respectant les principes de droit du travail.
- de former et accompagner l'apprenant en apprentissage dans le métier de couvreur-zingueur
- d'échanger en langue étrangère dans l'exercice de son métier de couvreur-zingueur

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le couvreur-zingueur exerce dans une entreprise du secteur du bâtiment ou des travaux publics, spécialisée dans cette activité ou avec des compétences plus larges : entreprise de couverture-zinguerie, de couverture, de plomberie-couverture ou tous corps d'état, en construction ou en rénovation.

Le titulaire de la certification Couvreur-zingueur (BM) est un chef d'entreprise artisanale, un porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise, ou un salarié chef d'équipe, conducteur de travaux ou responsable de travaux BTP selon la taille de l'entreprise.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

F1610 : Pose et restauration de couvertures

F1202 : Direction de chantier du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

**Réglementation d'activités :**

Loi du 5 juillet 1996 et décret du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice de certaines activités.

Des habilitations peuvent être nécessaires :

CACES (plates-formes élévatrices)

« Habilitation travail en hauteur »

Habilitation en soudure ARC 111, TIG 141

Principes à respecter :

DTU 40.5 : travaux d'évacuation des eaux pluviales

DTU 40.46 travaux de couverture en plomb sur support continu (rare)

DTU 03 et 12

Code du travail :

Articles L.4121-1 à 5 (principes généraux de prévention)

Articles R.4534-85 à 94 (relatifs aux travaux sur toitures)

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Après une formationLa délivrance de la certification repose sur un examen organisé par blocs de compétences : - compétence professionnelle - compétence entrepreneuriale- compétence commerciale- compétence gestion financière et économique d'une entreprise artisanale- compétence gestion des ressources humaines- compétence formation et accompagnement du jeune en apprentissage- langue étrangère professionnelle (anglais généralement).

La validation est modulaire, elle repose sur du contrôle continu et sur des épreuves terminales définies au plan national.

Le Brevet de maîtrise de couvreur-zingueur est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne de 10 sur 20 à chacun des modules, sans note éliminatoire. Il n'y a pas de pondération entre les modules.

B/ la validation des acquis de l'expérience

La délivrance de la certification repose sur la production d'un dossier de preuves et sur un entretien avec un jury VAE.

Le dossier de preuves du candidat est organisé par domaine de compétences professionnelles et managériales identiques qu'elle que soit la voie d'accès.

Chaque domaine de compétences est constitué de plusieurs compétences requises, une ou plusieurs preuves étant demandées pour chacune d'entre elles. Chaque preuve fait l'objet d'une cotation selon un barème structuré en 4 niveaux :

3 = preuve très fondée

2 = preuve recevable

1 = preuve incomplète

0 = preuve non recevable

Pour qu'un domaine de compétences soit validé , il faut que le candidat ait obtenu un score minimum conforme au niveau pré-établi au niveau national.

La délivrance de la certification repose sur la validation des différents domaines de compétences.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	La composition du <b>jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus de son président (un maître artisan ou son président désigné par la chambre de métiers et de l'artisanat) :</b> - un formateur de la spécialité, autre que l'animateur de la formation, - un artisan ou un salarié détenteur autant que de possible du Brevet de maîtrise ou maître artisan. Le <b>jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) :</b> - un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers, - le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant, - l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui, - des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet de maîtrise, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation, - les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin..
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Le jury VAE présidé par le chef d'entreprise qui exerce une fonction d'arbitrage, doit comporter au moins 4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession considérée (un chef d'entreprise et un salarié, choisis par le président de la chambre, sur les listes présentées par les organisations professionnelles).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Couvreur-Zingueur (BM)" avec effet au 01 septembre 2009, jusqu'au 09 août 2019.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 3 mars 2007 portant homologation enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement au niveau IV, sous l'intitulé "Brevet de maîtrise".

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 29 mai 2001 publié au Journal Officiel du 9 juin 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement

technologique.

Arrêté du 12 décembre 1996 publié au Journal Officiel du 4 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 17 décembre 1987 publié au Journal Officiel du 8 janvier 1988 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : le Brevet de maîtrise régi par le règlement du 28 juin 1979.

#### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

Environ 4 titulaires par an

##### **Autres sources d'information :**

[info@apcma.fr](mailto:info@apcma.fr)

<http://www.artisanat.fr>

##### **Lieu(x) de certification :**

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) : Île-de-France - Paris ( 75) []

Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA)

12 avenue Marceau

75 008 PARIS

##### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

1 site sont à ce jour labellisé pour mettre en œuvre la certification : La chambre de métiers d'Alsace.

Cette liste est non exhaustive et est amenée à s'étoffer.

##### **Historique de la certification :**